

DÉPARTEMENT
 DE L'ESSONNE
 Arrondissement de
 Palaiseau
 Canton d'Arpajon

N°	2025	050	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 12 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 12 septembre 2025	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et MME TISSOT, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 22	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. DELAHAIE par M. MONROIG, M. LEDUC par M. MATT, MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX, MME NOEL par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD. Absent excusé : M. BETTI Absent : M. JACQUIN M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

Révision n° 3 de l'Autorisation de Programme n° 10005 – VIDÉO PROTECTION

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision n° 3 de l'Autorisation de Programme n° 10005 – VIDÉO PROTECTION.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10005	VIDÉO PROTECTION	249 282,58 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			43 000,00 €	86 740,00 €	60 000,00 €	64 000,00 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	
			43 056,00 €	85 363,56 €	56 863,02 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n° 2023-017-15, n° 2023-018-15, n° 2023-055-15 et n° 2025-022-15,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 10 septembre 2025,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet,

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10005	VIDÉO PROTECTION	251 282,58 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			43 000,00 €	86 740,00 €	60 000,00 €	66 000,00 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	
			43 056,00 €	85 363,56 €	56 863,02 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 10005 à : 251 282,58 € TTC,

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2022 :	43 056,00 € TTC
Exercice 2023 :	85 363,56 € TTC
Exercice 2024 :	56 863,02 € TTC
Exercice 2025 :	66 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2025 seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 22/09/25
et de la publication le : 23/09/25
Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT